



DOSSIER D'INSCRIPTION

Dispositif Argent de Poche

LA – LE JEUNE

NOM :

Prénom :

Date de naissance : Age :

Adresse :

Portable :

Adresse mail (obligatoire) :

L'ensemble des documents (disponibilités, convocations ...) sera envoyé à cette adresse mail (jeune ou parents).

Situation actuelle :

Collégien(ne) Lycéen(ne) Autre (précisez) :

Classe : Etablissement :

PARENTS / RESPONSABLES LEGAUX

Père Mère Responsable Légal

Nom et prénom :

Adresse :

Portable : Travail :

Adresse mail :



DOSSIER D'INSCRIPTION

Dispositif Argent de Poche

Père Mère Responsable Légal

Nom et prénom :

Adresse :

Portable : Travail :

Adresse mail :

Personne à joindre en cas d'urgence (si différente des contacts ci-dessus) :

Nom et prénom :

Portable :

Le jeune et ses responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur du dispositif.

Fait à, le

Signature du jeune

Signature du responsable légal



DOSSIER D'INSCRIPTION

Dispositif Argent de Poche

PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER :

- Photocopie d'une pièce d'identité du jeune
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale (page suivante, dûment remplie et signée)
- Autorisation de droit à l'image (page suivante, dûment remplie et signée)
- Autorisation de perception de l'indemnité (page suivante, dûment remplie et signée)
- Fiche sanitaire de liaison (page suivante, dûment remplie et signée)
- Justificatif de domicile (moins de 3 mois) au nom du responsable légal
- RIB du jeune ou d'un de ses responsables légaux

Les données collectées sont nécessaires à la mairie de Huelgoat, responsable du traitement, pour assurer le suivi et la gestion du dispositif argent de poche dans le cadre de ce contrat. Elles sont communiquées aux élus du service jeunesse et au Trésor Public pour le versement de l'indemnité. A ce titre, elles sont conservées 10 ans. Vous disposez de droits sur vos données (limitation, accès, rectification, effacement, portabilité) que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : servicejeunesse@mairie-huelgoat.bzh ou Mairie, Place Alphonse Penven 29690 Huelgoat ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou Le service RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



AUTORISATIONS OBLIGATOIRES

Dispositif « Argent de Poche »

COMMUNE D' HUELGOAT

1. AUTORISATION PARENTALE & CADRE LEGAL

- **Statut du dispositif** : La Commune ou le donneur d'ordre du chantier ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes qui participent au dispositif "Argent de poche". En aucun cas l'indemnité versée pour la participation au dispositif "Argent de poche" ne pourra être considérée comme une rémunération salariale.
- **Couverture sociale** : Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours du chantier, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale. En aucun cas, la responsabilité de la Commune ne saurait être engagée.
- **Responsabilité civile** : La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance "Responsabilité Civile" lié à ce dispositif couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont considérés comme tiers, les uns par rapport aux autres.

Je soussigné(e), Monsieur, Madame ou tuteur légal

Demeurant (adresse complète) à

Autorise mon enfant (Nom, Prénom) à participer au dispositif "Argent de poche" de la Commune d'HUELGOAT, dans les conditions définies dans le pacte d'engagement ci-joint.

Gestion des Trajets

- J'autorise les agents municipaux à transporter mon enfant dans les véhicules de la commune pour se rendre sur les lieux des chantiers.
- J'autorise mon enfant à rentrer seul après le chantier.

Fait à Le / /

Signature du responsable légal :



AUTORISATIONS OBLIGATOIRES

Dispositif « Argent de Poche »

COMMUNE D' HUELGOAT

2. AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

"L'autorisation de droit à l'image" est un document obligatoire en vue de diffusions de photographies et/ou vidéos de votre enfant. Pour cela, vous trouverez ci-dessous un formulaire à remplir et à nous remettre pour valider votre autorisation. Vous vous réservez le droit de retirer votre autorisation à tout moment, auquel cas, vous en informerez par écrit la Mairie d'HUELGOAT, qui s'engage alors à ne plus diffuser les photographies et/ou vidéos représentant votre enfant. Les photographies et/ou vidéos restent la propriété de la Mairie d'HUELGOAT et seront archivées et/ou détruites.

Je soussigné(e) Adresse
..... Responsable légal de
l'enfant Né(e) le
.....

Autorise la commune d'HUELGOAT à reproduire ou présenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre d'activités et représentant mon enfant désigné ci-dessus pour la publication sur le site internet, la page Facebook et l'application Illiwap de la commune ainsi que dans le bulletin municipal.

N'autorise pas la commune d'HUELGOAT à reproduire ou présenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre d'activités et représentant mon enfant désigné ci-dessus.

Fait à Le

Signature du responsable légal 1* :

(Précédée de la mention « Bon pour accord »)

Signature du responsable légal 2* :

(Précédée de la mention « Bon pour accord »)

***Accord obligatoire des deux parents depuis la réforme du 19 février 2024**

Vos données sont collectées et conservées par la mairie de Huelgoat en sa qualité de responsable de traitement. Seul le service jeunesse y a accès. Vous disposez de droits sur vos données dont le droit de retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au service concerné. Pour en savoir plus sur vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez consulter la notice d'information affichée à l'accueil.

Note explicative

Quels apports de la loi du 19 février 2024 ? L'objet principal de cette loi vise à renforcer la protection du mineur sur les réseaux de communication par un renforcement du droit à l'image, dont les parents sont par principe titulaires. En effet, chacun des parents titulaires de l'autorité parentale a le droit de s'opposer à la captation et la diffusion de l'image de son enfant. Seuls les titulaires de l'autorité parentale peuvent exercer ce droit de manière conjointe et qui devient, avec cette nouvelle loi, un élément autonome et compris dans l'exercice de l'autorité parentale.

Quels changements pratiques avec l'ancien cadre juridique ? Auparavant et sous l'empire de l'ancienne loi, l'autorisation de droit à l'image était considérée comme un acte usuel (acte de la vie courante) et seul l'accord de l'un des deux parents était suffisant pour présumer l'accord de l'autre parent. Depuis cette loi, l'autorisation de droit à l'image est considérée comme étant un acte non usuel (acte important) et de fait la diffusion de l'image de l'enfant est subordonnée à l'accord des deux parents ; qui se formalise par la signature de l'autorisation susmentionnée par chacun des parents. Un parent déchu de son autorité parentale par décision de justice ne disposerait plus du droit de donner son consentement pour la publication d'une photo de l'enfant.

3. AUTORISATION PARENTALE DE PERCEPTION DE L'INDEMNITE

Je soussigné(e) responsable légal
de l'enfant Né(e) le

autorise le versement de l'indemnité prévue dans le cadre du dispositif « Argent de poche » organisé par la commune d'Huelgoat sur le compte bancaire de mon enfant ou sur le compte bancaire de son représentant légal.

Nom du titulaire du compte :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du dispositif et accepte les modalités de participation et d'indemnisation.

Fait à, le

Signature du responsable légal 1* :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du responsable légal 2* :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)